

# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

LORSQU'IL SERA ADMIS PAR TOUS QUE LES PERSONNES AGEES DEPENDANTES ONT DROIT AU RESPECT ABSOLU DE LEURS LIBERTES D'ADULTE ET DE LEUR DIGNITE D'ETRE HUMAIN, CETTE CHARTRE SERA APPLIQUEE DANS SON ESPRIT.

## ARTICLE I - CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

## ARTICLE II - DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

## ARTICLE III - UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

## ARTICLE IV - PRESENCE ET ROLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

## ARTICLE V - PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

## ARTICLE VI - VALORISATION DE L'ACTIVITE

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités.

## ARTICLE VII - LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

## ARTICLE VIII - PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

## ARTICLE IX - DROIT AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

## ARTICLE X - QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins qui requièrent une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

## ARTICLE XI - RESPECT DE FIN DE VIE Soins et assistance

doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

## ARTICLE XII - LA RECHERCHE - UNE PRIORITE ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

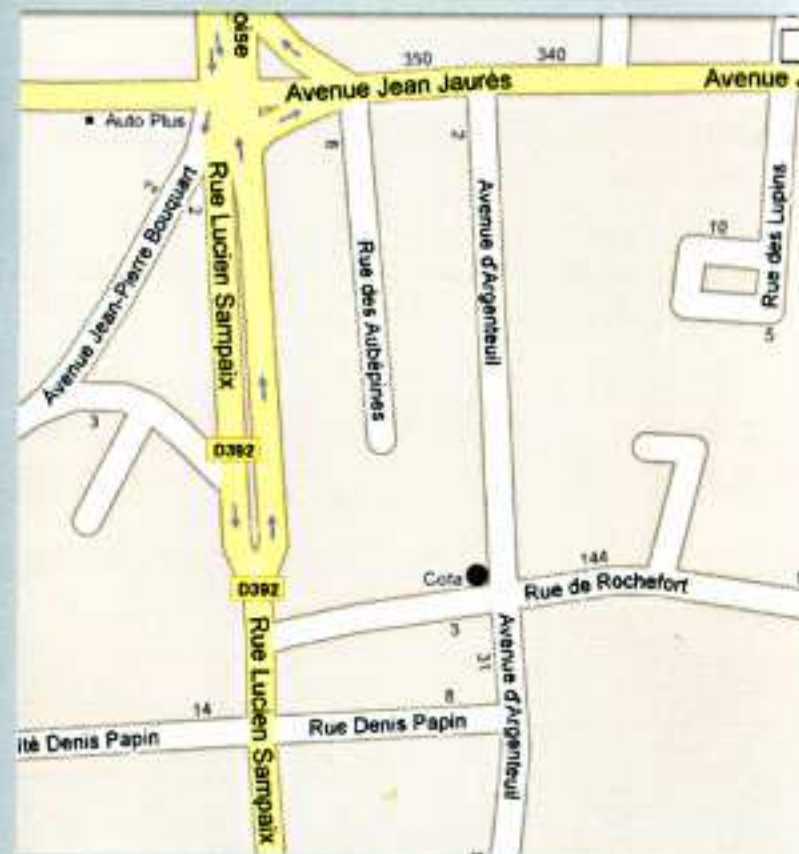
## ARTICLE XIII - EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés, non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

## ARTICLE XIV - L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés rencontrées par les personnes âgées dépendantes.

## { ACCES }



**Résidence le Val Notre Dame**

**Maison de retraite médicalisée**

**Animations, sécurité et soins assurés**

**26 avenue d'Argenteuil  
95100 Argenteuil  
Tél : Fax – 01.39.82.66.13**

**E-mail - [levalnotredame@wanadoo.fr](mailto:levalnotredame@wanadoo.fr)**

**Gare d'Argenteuil via Saint-Lazare  
Prendre le Bus N°9 ou 51  
Descendre à l'arrêt Val Notre Dame**

**A 15 minutes de la Défense  
RD 192 - Bus N°272**

**DECouvrez NOTRE ETABLISSEMENT  
EN VISITE SUR NOTRE SITE INTERNET :**

**[residencevalnotredame.fr](http://residencevalnotredame.fr)**





La Résidence le Val notre Dame a la caractéristique d'avoir conservé le charme et la convivialité d'une maison à taille humaine. Une salle à manger donnant sur un joli jardinet mis à la disposition des résidents.



### Les chambres

L'hébergement se fait sur deux niveaux desservis par ascenseur. Elles sont toutes meublées et équipées d'un cabinet de toilette, d'un WC et d'une douche aux normes handicapés avec prise de téléphone et de télé ainsi que des appareils d'urgences. L'établissement satisfait également aux normes de sécurité en vigueur.



Le petit déjeuner est servi en chambre, une collation à 10 h ainsi qu'un goûter à 16 h vous seront proposés. Le déjeuner est servi en salle; "cuisine traditionnelle" élaborée sur place par nos cuisinières.

Les plats sont personnalisés afin d'assurer le suivi des régimes alimentaires.



### Une vie sociale animée

Chaque jour des animations permettent à chaque résident de rompre avec la solitude.

### L'équipe médicale et les prestations

Une équipe médicale est constituée de médecins libéraux, d'infirmiers, de kinésithérapeutes, d'ambulanciers.... D'autres prestations comme une orthophoniste, une pédicure, une coiffeuse, des animateurs interviennent régulièrement

### service

La loi 2002-2 rénovant de l'action sociale et médico-sociale. Une démarche d'amélioration continue, incontournable. Remettre au centre du dispositif le résident : l'usager ( Dignité, sécurité, intégrité).....

### Le linge

La résidence le Val Notre Dame prend en charge votre linge personnel « préalablement marqué » ainsi que le linge de maison. Notre établissement accueille des personnes valides, semi-valides et désorientées avec un suivi médical 24h/24. Les personnes souffrant de maladies d'Alzheimer sont les bienvenues. Nous proposons aussi des séjours temporaires ainsi que les accueils de jour..

